

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 02095

Numéro SIREN : 480 260 322

Nom ou dénomination : 100% URGENCE

Ce dépôt a été enregistré le 31/08/2020 sous le numéro de dépôt 14166

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE-MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

CARNOT JURIS
85 rue de la Tossee
59200 Tourcoing

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : 100% URGENCE

Numéro RCS : 480 260 322

Forme Juridique : Société à responsabilité limitée

Numéro Gestion : 2011B02095

Adresse : 26 rue de Mulhouse
59290 Wasquehal

1 - Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire

Date de l'acte : 26/06/2019

1 - Décision : Nomination de co-gérant

Ce dépôt reçu au greffe le 27/08/2020 a été enregistré par le greffier soussigné le 31/08/2020 sous le numéro 2020R014166 (2020 25056).

Délivré à Lille-Métropole le 31 août 2020

Le Greffier,



31 AOUT 2020

2020/2014/166

100 % URGENCE
Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros
Siège social : 26 rue de Mulhouse 59290 WASQUEHAL
RCS LILLE METROPOLE 480 260 322

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 26 JUIN 2019**

L'an deux mil dix-neuf,
Le 26 juin,
A 11 heures,

La SAS YD HOLDING, associée unique, propriétaire de 500 parts sociales, est présente.

L'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Yohan DEUNETTE, en sa qualité de Gérant de la Société.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les comptes annuels au 31 décembre 2018 ;
- le rapport de la gérance afférent à ces comptes ;
- le rapport spécial de la gérance concernant les conventions visées à l'article L223-19 du Code de commerce ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion sur l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce ;

DC 17

- Approbation des comptes et des conventions,
- Quitus à la Gérance,
- **Affectation des résultats,**
- Nomination d'un co-gérant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est donné lecture du rapport du Gérant sur les comptes clôturés le 31 décembre 2018.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport du Gérant approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 se soldant par un résultat bénéficiaire de 21.267 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les termes du rapport spécial de la gérance concernant les conventions visées à l'article L223-19 du Code de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée donne quitus entier et sans réserve au Gérant pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'exercice écoulé fait apparaître un bénéfice de 21.267 euros, que nous vous proposons d'affecter de la façon suivante :

- 21.267 euros sur le compte « Autres réserves ».

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que la société a procédé aux distributions suivantes au cours des 3 derniers exercices :

Exercice clos au 31/12/2017	Exercice clos au 31/12/2016	Exercice clos au 31/12/2015
NEANT	NEANT	NEANT

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de co-gérante pour une durée indéterminée à effet de ce jour à 00h00 :

- Madame Céline DESCHUTTER épouse DEUNETTE, née le 12 décembre 1985 à CARVIN (62), de nationalité française, demeurant 6 Impasse des Galibots 62880 ESTEVELLES.

Madame Céline DESCHUTTER épouse DEUNETTE déclare expressément accepter les fonctions de co-gérante de la SARL 100% URGENCE.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

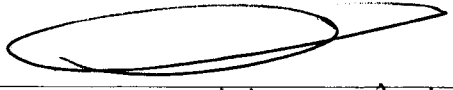
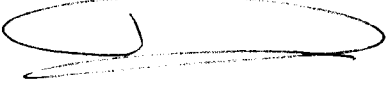
SIXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés à la gérance ou au porteur de simples copies des présentes à l'effet de procéder à l'ensemble des formalités de publicité, de dépôt et autres rendues nécessaires en suite de la résolution ci-dessus.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée, et il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par le Gérant.

Monsieur Yohan DEUNETTE	
Madame Céline DESCHUTTER épouse DEUNETTE "Bon pour acceptation des fonctions de co-gérante"	Bon pour acceptation des fonctions de co-gérantes 

de YD